



PROCURATION BANCAIRE SECRET PROFESIONNEL

Par **LOLO40**, le **18/09/2013** à **23:18**

[fluo]Bonjour[/fluo]

J'AI UNE PROCURATION BANCAIRE (JE NE RETROUVE PAS LE PAPIER ECRIT DE MA TANTE)SI JE TELEPHONE A LA BANQUE DE MA TANTE POUR VOIR SI J'AI TOUJOURS LA PROCURATION (JE N'AI JAMAIS FAIS D'OPERATIONS) EST CE QUE LA BANQUE EST TENUE PAR LE SECRET PROFESIONNEL C'EST A DIRE NE PAS INFORMER MA TANTE QUE J'AI APPELE POUR VOIR SEULEMENT LA SITUATION CE SES COMPTES ?

[fluo]Merci[/fluo]